



Assemblée générale

Distr. générale
7 septembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 42 de l'ordre du jour provisoire*

Université pour la paix

Université pour la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Compte tenu de l'urgente priorité que constituent la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le relèvement à l'issue d'un conflit, ainsi que du rôle important de l'éducation au service de la paix, on s'est employé à revitaliser et à développer les activités de l'Université pour la paix. Le présent rapport expose en détail les progrès accomplis, notamment la stratégie et le programme élaborés pour le développement des activités de formation et de recherche liées à la paix. Les activités en cours ont été étoffées et de nouvelles autres entreprises dans le cadre du programme de développement portant sur la période de janvier 2001 à décembre 2003. Grâce au financement généreux assuré par divers donateurs, il a été ainsi possible de jeter les fondements d'un programme de qualité équilibré et novateur. Sa diffusion dans d'autres régions du monde est subordonnée à l'obtention d'un financement important et régulier au cours des prochaines années.

* A/56/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/29 du 18 novembre 1999, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les efforts vigoureux qui avaient été déployés pour revitaliser l'Université pour la paix. L'Assemblée a invité les États Membres, les organismes intergouvernementaux, les organisations non gouvernementales et les personnes intéressées à fournir un appui financier à l'Université; elle a aussi invité les États Membres à adhérer à l'Accord international portant création de l'Université pour la paix et prié le Secrétaire général d'envisager de faire appel à l'Université en ce qui concerne l'éducation, la formation et la recherche en vue d'appuyer les efforts menés pour résoudre les conflits et consolider la paix.

2. Dans le cadre du processus continu de réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général a pris un certain nombre de mesures depuis le début de 1999 en vue de réorganiser et de consolider l'Université pour la paix et de renforcer son caractère international de manière à lui permettre de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs des Nations Unies touchant le maintien de la paix et de la sécurité. Un plan visant à développer les activités de l'Université, notamment à étoffer son programme d'enseignement et à en faire le centre des efforts déployés à l'échelle mondiale dans le domaine des études axées sur la paix est en cours d'exécution.

3. L'Université pour la paix a été créée en décembre 1980 en application de la résolution 35/55 de l'Assemblée générale pour doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix ayant pour objectif de favoriser entre tous les êtres humains un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique, d'encourager la coopération entre les peuples et de contribuer à réduire les obstacles à la paix et au progrès dans le monde, conformément aux nobles aspirations proclamées dans la Charte des Nations Unies. Le siège de l'Université est situé dans la banlieue de San José (Costa Rica), sur un campus de plus de 300 hectares.

4. L'Université pour la paix est dotée d'une charte dont les dispositions sont énoncées dans l'Accord international approuvé par l'Assemblée générale. L'Université dispose ainsi d'un certain degré d'autonomie dans l'exercice de ses fonctions, sous la direction de son Conseil qui est constitué conformément aux dispositions de l'Accord international.

II. Objectifs stratégiques

5. Au cours des deux dernières décennies, le monde s'est profondément transformé et la nature des conflits et leurs causes sous-jacentes ont également évolué. La recherche des moyens qui permettraient de prévenir ou de résoudre des conflits nécessite une meilleure compréhension des dispositions à prendre aux fins de la consolidation et de la préservation de la paix. Dans le nouveau contexte international, la diffusion de connaissances au service de la paix revêt donc une grande importance. Il est devenu primordial d'inciter un grand nombre de personnes sur tous les continents à étudier les causes et les conséquences des conflits et les moyens qui permettraient d'empêcher les hécatombes qu'ils provoquent.

6. L'Université pour la paix est chargée d'une mission très précise consistant à faire progresser les recherches et la diffusion de connaissances au service de la paix et de la sécurité. L'Université peut contribuer dans une grande mesure à préserver la paix mondiale et à réduire les obstacles au progrès dans le monde en dispensant par des moyens novateurs un enseignement et une formation englobant de nombreux domaines et en encourageant les recherches à ces fins. Dans le cadre de sa mission, les objectifs prioritaires de l'Université pour la paix sont les suivants :

i) L'objectif de l'Université est de devenir un établissement d'enseignement supérieur de qualité spécialisé touchant la diffusion de connaissances et d'une éducation au service de la paix en renforçant ses capacités constamment et de manière avisée dans la mesure où ses ressources financières le permettront, en collaboration avec d'autres universités, institutions et organismes des Nations Unies tels que l'Université des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. L'Université s'emploie à se doter d'un personnel enseignant ayant de hautes qualifications universitaires de manière à développer ses capacités, à mettre au point des programmes d'enseignement de qualité et à dispenser une formation dans des domaines ayant trait à la paix. L'adoption de modalités permettant de solliciter les avis de spécialistes universitaires de manière à veiller à la qualité des cours et du personnel de recherche est actuellement envisagée;

ii) L'Université collaborera avec d'autres institutions de pays en développement en particulier en vue de les aider à mettre sur pied les structures nécessaires pour l'élaboration et l'exécution de programmes analogues. L'Université préparera des programmes d'études et des méthodologies sur les principales questions ayant trait à la paix à l'intention d'universités de pays en développement dans toutes les régions du monde;

iii) L'Université s'emploiera à faire office de relais entre les universitaires et les responsables de l'élaboration de politiques, en particulier de pays des États Membres de l'Organisation. Des liens de collaboration seront établis à cette fin avec des universités et centres de recherche de renom ainsi qu'avec d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales en vue de créer des réseaux pour la diffusion des connaissances internationales aux fins de l'éducation et de la recherche et d'autre part de collaborer avec le système des Nations Unies pour mener des recherches qui puissent étayer l'élaboration de politiques en ce qui concerne les principales questions ayant trait à la paix.

7. À l'appui des objectifs susmentionnés, on procède actuellement à des consultations approfondies avec des établissements d'enseignement, des centres de recherche, des gouvernements, la société civile, les fondations et autres organismes dans le monde entier. En collaboration avec la Mahidol University, l'Université a convoqué sa première réunion consultative en décembre 2000, à Bangkok, réunissant les présidents, recteurs ou vice-recteurs et doyens de 35 universités de 20 pays de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a été procédé à un échange de données d'expérience touchant les programmes nationaux relatifs au maintien de la paix et au règlement des conflits et débattu des modalités et des stratégies à adopter aux fins de la collaboration en matière de recherche, d'éducation, d'enseignement et de formation dans les domaines ayant trait à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix (voir par. 36). Une réunion de suivi ayant trait au rôle des militaires a eu lieu en juin 2001 à Bangkok (voir par. 37).

8. En mars 2001, la deuxième réunion consultative, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, à laquelle ont assisté d'éminents spécialistes internationaux, de hauts fonctionnaires de l'ONU et d'autres personnes, a traité du développement futur du

programme d'études de l'université, et notamment des moyens permettant de transformer l'Université à la faveur du processus de revitalisation en un établissement de qualité au service de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends. Les mesures prévues ont été examinées et les participants ont considéré qu'en raison notamment de l'adoption d'une nouvelle approche touchant l'étude de ces questions, l'Université pouvait jouer un rôle très important dans le domaine des études relatives à la paix menées sur le plan international. Le Secrétaire général a fait un discours liminaire.

9. L'Université a organisé une troisième réunion consultative en collaboration avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en juin 2001 au Tadjikistan en vue de préparer l'établissement d'un programme relatif aux études et à la recherche touchant les questions ayant trait à la paix en Asie centrale (voir par. 35). Une quatrième réunion consultative, qui s'est avérée très utile, a eu lieu à Montevideo (Uruguay) et a réuni les recteurs de 18 universités. Une autre réunion consultative aura lieu prochainement à Maputo aux fins de coopération avec un réseau d'universités et d'institutions africaines (voir par. 36).

III. Situation financière

10. Le budget de l'Université pour la paix n'est pas financé par le budget de l'Organisation des Nations Unies. L'Université est entièrement tributaire des contributions volontaires provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales et de fondations. Au cours de ses premières années d'existence, l'Université n'a bénéficié que d'apports modestes provenant d'un nombre relativement limité de sources et ses programmes ont nécessairement été de portée restreinte et largement confinés à l'Amérique centrale et à l'Amérique du Sud. La nouvelle administration, mise en place en avril 1999, a entrepris de réorganiser les programmes et d'en créer de nouveaux.

11. Au cours de la phase préparatoire, des fonds ont été collectés pour assurer le financement des nouveaux programmes. La Fondation pour les Nations Unies, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et le Gouvernement du Costa Rica, qui depuis la création a fourni un financement important, a fait un généreux don de 2 millions de dollars des États-Unis et s'est engagée à verser une autre contribu-

tion en 2001. L'Agence canadienne de développement international a également annoncé le versement d'une contribution généreuse de 4,5 millions de dollars canadiens échelonnée sur une période de trois ans. D'autres donateurs, dont le PNUD, le Rockefeller Brothers Fund et d'autres organismes philanthropiques ont aussi versé des contributions qui ont permis de stabiliser et de revitaliser l'Université. Le Gouvernement italien a décidé de fournir un appui financier pour le programme exécuté en Amérique centrale et les Gouvernements allemand, danois et finlandais ont contribué au financement d'activités exécutées en Asie centrale.

12. Des entretiens constructifs sont tenus actuellement avec un certain nombre de pays donateurs et de fondations en vue d'obtenir un appui financier et autre pour l'exécution des programmes. L'Université ne sera en mesure d'atteindre ses objectifs et de mener ses activités à bonne fin qu'à condition de bénéficier d'un appui financier important et régulier.

IV. Processus de revitalisation

13. En mars 1999, la composition du Conseil, organe directeur de l'Université, a été entièrement renouvelée. Il comprend 10 représentants nommés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, deux représentants désignés par le gouvernement du pays hôte, le Costa Rica, le représentant du Secrétaire général, le représentant du Directeur général de l'UNESCO, le recteur de l'Université des Nations Unies et le recteur de l'Université pour la paix. M. Maurice Strong (Canada), Conseiller spécial du Secrétaire général, a été élu Président du Conseil.

14. Sous la direction du Conseil, le programme visant à renforcer et à développer les moyens de l'Université est en cours d'exécution. Le Conseil a élaboré un programme novateur d'enseignement, de formation et de recherche au service de la paix, axé sur les principaux thèmes : prévention des conflits, sécurité, droits de l'homme, protection de l'environnement et relèvement à la suite de conflits, etc.

15. La restructuration et la revitalisation de l'Université ont déjà considérablement progressé :

- Comme on l'a mentionné précédemment, la composition du Conseil a été entièrement renouvelée

en mars 1999 et comprend des personnalités internationales dotées d'une grande expérience. M. Maurice Strong a été élu Président du Conseil et Mme Elizabeth Odio, Vice-Présidente du Costa Rica, Vice-Présidente du Conseil. En novembre 2000, le Conseil a nommé M. Martin Lees recteur.

- Le Conseil a adopté une stratégie et des programmes détaillés portant sur une période de cinq ans et tendant à revitaliser l'Université. Le programme de développement des activités, qui a pris effet en 2000, porte sur une période de trois ans allant jusqu'en décembre 2003. Le Secrétaire général a accepté d'être le Président de l'Université pour la paix à titre honorifique.
- Le Conseil a élu M. Graça Machel (Mozambique), Chancellor of the University of Cape Town, « Chancellor » de l'Université pour la paix.
- Il a également décidé de créer un Conseil honorifique composé de lauréats du prix Nobel de la paix et chargé de guider l'Université dans sa mission. L'ex-Président du Costa Rica et lauréat du prix Nobel de la paix, M. Oscar Arias, a accepté de présider ce conseil.
- Le Conseil a décidé de créer un Conseil consultatif chargé de superviser les programmes d'étude et de faire fonction de centre de liaison d'un réseau de spécialistes en vue de veiller à la qualité de l'enseignement dispensé. Aux fins du renforcement de la gestion de l'Université, une nouvelle équipe a été mise en place et deux groupes d'étude ont été constitués, l'un chargé d'étudier la gestion et l'autre l'élaboration de nouveaux programmes. Des dispositions sont prises pour renforcer les capacités en matière d'enseignement et d'établissement des programmes d'études.
- De petits bureaux de liaison ont été créés à Genève et à New York pour assurer une liaison efficace avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales s'occupant des questions ayant trait à la paix et à la sécurité, ainsi qu'avec des universités, des donateurs et des experts. D'autres bureaux de liaison doivent être créés à Bangkok (Mahidol University) et à Maputo.

V. Principes suivis pour développer le programme de cours et d'autres activités

16. Le programme de l'Université est élaboré dans une perspective évolutive. La mise au point de toutes les nouvelles activités sera fondée sur les consultations et sur les résultats de recherches préliminaires et d'activités pilotes. En vue d'assurer la qualité des programmes, on constitue actuellement un Conseil consultatif, comme indiqué précédemment, et un processus d'examen critique par des universitaires est mis en place.

17. L'Université vise à servir de centre de liaison entre les divers réseaux internationaux de données portant sur la recherche, l'éducation et la coopération dans des domaines spécifiques ayant trait à la paix et à s'assurer les services d'universitaires et de gestionnaires qualifiés chargés d'organiser toute une palette d'activités de recherche, d'éducation et de formation. Elle est guidée par un principe essentiel. La coopération et les partenariats avec d'autres institutions de premier plan ayant des intérêts communs et exécutant des programmes complémentaires susceptibles de bénéficier de la contribution de l'Université doivent en effet faire partie intégrante des activités d'enseignement et de recherche. Le programme sera en grande partie exécuté en collaboration étroite avec d'autres institutions et les activités seront décentralisées et menées dans d'autres lieux par des partenaires. Des contacts ont déjà été pris avec certains centres de recherche dans le domaine de la préservation de la paix et du règlement des conflits, et des programmes sont actuellement élaborés en collaboration avec des organismes du monde entier.

18. Il est manifeste que des jeunes partout dans le monde et de nombreux professionnels en milieu de carrière sont désireux d'acquérir des connaissances dans des domaines liés à la paix. L'Université a été sollicitée par un grand nombre d'établissements d'enseignement et d'instituts de recherche du monde entier offrant leur collaboration. Il est par conséquent prévu de faire du campus de San José le centre de coordination d'un réseau international de programmes établi et fonctionnant en étroite collaboration avec plusieurs organismes et experts du monde entier. Pour ce faire, l'Université pour la paix entend adopter une démarche décentralisée, étayée par de solides compétences, afin d'être en mesure de promouvoir efficacement les objectifs définis dans sa charte.

19. L'appui aux objectifs poursuivis par l'ONU dans le cadre des activités qui sont menées dans les domaines de la paix et la sécurité est le principe essentiel qui préside à l'élaboration du programme de l'Université. Un certain nombre de domaines de coopération ont été définis dans le cadre du mandat prescrit par l'Assemblée générale, aux termes desquels il pourra être fait appel aux services de l'Université pour appuyer les efforts menés en faveur du règlement des conflits et de la consolidation de la paix. L'Université est en mesure de fournir les services d'enseignement et de formation de plus en plus demandés dans des domaines spécialisés liés à la paix. Elle peut par ailleurs tirer pleinement profit des ressources intellectuelles de l'ONU et de l'expérience acquise au sein du système des Nations Unies.

20. En vue de renforcer la coordination de leurs activités et de resserrer leurs liens de coopération, notamment pour ce qui est des programmes visant à promouvoir l'éducation et à faciliter la compréhension des questions ayant trait à la paix, l'Université pour la paix et l'Université des Nations Unies ont signé un mémorandum d'accord en septembre 2000. L'Université pour la paix et l'UNESCO déploient également des efforts conjoints afin de renforcer leur collaboration, y compris en créant une chaire financée par l'UNESCO à l'Université pour la paix.

VI. Développement et gestion du programme

21. Durant l'année préparatoire de 2000, les activités en cours ont été renforcées et leur qualité améliorée. Dans le même temps, de nouvelles activités sont conçues en vue d'être mises en oeuvre au cours de la période allant de janvier 2001 à décembre 2003. À mesure que des ressources sont disponibles, l'Université renforce le corps enseignant et l'appui administratif voulu pour assurer le bon déroulement des cours.

22. L'Université pour la paix entend participer à des activités d'éducation et de formation portant sur des questions liées à la paix en prenant toute une gamme d'arrangements avec d'autres universités et organismes partenaires dans divers lieux. À cet égard, les techniques d'enseignement à distance joueront un rôle toujours plus important. L'Université entend également mettre au point des modules de supports didactiques et en diffuser un grand nombre pour des cours essentiels.

lement offerts et supervisés par d'autres universités, en particulier dans les pays en développement. Ces modules doivent permettre aux étudiants d'acquérir des unités de valeur pour l'obtention d'un diplôme reconnu à la fois par leur université et par l'Université pour la paix. Une stratégie détaillée d'information et de communication a été adoptée et un centre spécialisé pour l'éducation et les technologies a été créé. Des dispositions sont prises pour développer les services de documentation et de bibliothèque et créer une bibliothèque électronique. Le programme international de l'Université sera diffusé essentiellement au moyen des techniques de communication et de réseaux ainsi que de l'enseignement à distance, qui seront les éléments essentiels d'un « campus électronique ».

23. Le Conseil de la Terre, une organisation non gouvernementale indépendante également établie au Costa Rica, a transféré ses bureaux sur le campus de l'Université pour la paix. Il mène, conjointement avec l'Université, un certain nombre d'activités portant sur l'environnement et les ressources naturelles; il fait appel aux services du personnel de l'Université et utilise une partie de ses locaux afin de réduire les coûts. L'Université collabore aussi avec un autre organisme apparenté, le Centre international de médiation pour l'environnement et le développement, également établi sur le campus de l'Université.

24. Le Conseil de l'Université a approuvé la poursuite de l'élaboration d'un mécanisme de surveillance de la paix, ou complexe pour la paix, qui sera un précieux outil d'enseignement au service de la paix devant permettre également d'analyser les résultats des politiques menées. Une réunion a été organisée en juin 2001 à Washington en vue d'élaborer le cadre technique du complexe pour la paix. D'autre part, en collaboration avec deux partenaires, Informa et Washington Policy and Analysis, une proposition novatrice visant à publier un journal mensuel consacré à la paix est en cours d'élaboration.

Mise en oeuvre du programme

25. Dans la première phase d'élaboration et de mise en oeuvre du programme, divers cours de brève durée seront offerts prochainement mois dans les domaines suivants : ressources naturelles et prévention des conflits, études sur la problématique hommes-femmes dans le cadre des conflits et développement socioéconomique et paix. Avec l'aide de la School of International Service de l'American University de Washing-

ton, l'Université élabore actuellement un programme commun de maîtrise portant sur les ressources naturelles et le développement durable qui démarrera à la fin de 2001. En outre, l'Université pour la paix conçoit et met régulièrement au point d'autres cours de brève durée et des cours du niveau de la maîtrise. À l'automne 2002, l'Université devrait proposer un programme de bonne qualité, de portée limitée mais non négligeable, la rapidité de la mise en oeuvre de ce nouveau programme dépendant bien entendu des ressources que l'Université pourra mobiliser à cette fin.

Programmes du niveau de la maîtrise

26. Des programmes du niveau de la maîtrise portant sur des thèmes spécialisés revêtant une importance critique sont actuellement élaborés en vue de former des experts des questions ayant trait à la paix. Outre le programme sur les ressources naturelles et le développement durable mentionné plus haut, des cours portant sur d'autres domaines liés à la paix tels que : droits de la personne à l'échelle internationale, droit international – règlement des différends; études sur la sécurité commune; les femmes et la paix, seront également organisés.

Cours de brève durée

27. L'Université pour la paix a déjà acquis une grande expérience pour ce qui est de l'organisation de cours de brève durée destinés à répondre aux besoins de spécialistes en milieu de carrière désireux d'approfondir et d'élargir leurs connaissances et leurs compétences sur des questions ayant trait à la paix. Plusieurs organisations souhaitent coopérer avec l'Université en vue de mettre au point et de dispenser des cours spéciaux permettant aux étudiants d'acquérir des compétences et des connaissances particulières et, pour certains de ces cours, des unités de valeur en vue de l'obtention de la licence ou de la maîtrise, voire d'un diplôme spécial. Sous réserve de disposer des fonds nécessaires, on envisage actuellement d'organiser deux cours de ce type, l'un en collaboration avec Leadership for Environment and Development International, consacré à l'environnement et à la paix, et l'autre avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, consacré à la reconstruction après les conflits.

Diffusion de supports didactiques

28. Les universités des pays en développement souhaitent disposer de supports didactiques et de méthodes d'enseignement pour des programmes universitaires portant sur tous les aspects des études consacrées à la paix. L'Université pour la paix va développer ses capacités pour répondre à ce besoin en élaborant ces matériels avec l'aide d'autres centres et en les mettant à la disposition de ces universités, en exploitant les possibilités offertes par les techniques de pointe en matière de communication et d'information; ce qui contribuera à multiplier les avantages tirés des investissements consentis par l'Université au profit des ressources intellectuelles. En tant qu'institution entretenant des liens étroits avec l'ONU et les organismes apparentés, habilitée à délivrer des diplômes, l'Université peut mettre au point des supports didactiques multiculturels. Avec l'aide d'universités partenaires, ces supports seront par la suite adaptés de manière à respecter les contextes culturels et institutionnels particuliers. Ce programme sera mené avec l'aide d'Internet en vue de dispenser une assistance aux professeurs et d'encourager le dialogue entre les étudiants par des moyens électroniques.

VII. Autres activités menées en faveur de la paix

29. Conformément aux décisions du Conseil de l'Université, diverses activités en faveur de la paix et de la sécurité sont actuellement conçues en vue de renforcer et d'élargir la portée du programme.

30. Tout d'abord, le rôle important que jouent les médias pour encourager la réconciliation et le règlement des différends par des voies pacifiques est évident et c'est pourquoi le Conseil de l'Université a approuvé la création de l'Institut des médias et de la paix. Une réunion préparatoire organisée en avril 2001 a rassemblé des hauts responsables des médias, des experts dans le domaine de la consolidation de la paix et du relèvement, des formateurs, des chercheurs et des spécialistes de différents endroits du monde, qui ont fait des recommandations concernant le plan de création de l'Institut échelonné sur trois ans. Une vaste campagne de mobilisation de fonds est actuellement menée en vue de réunir les ressources voulues pour la création de l'Institut qui sera sis en Europe.

31. Un centre pour la sécurité est actuellement mis en place au sein de l'Université pour la paix, en coopéra-

tion avec l'Université de la Colombie britannique, et des activités sont envisagées avec des organismes partenaires dans d'autres pays. Le centre deviendra le principal organe de coordination du réseau international de données concernant la sécurité commune.

32. Un Séminaire sur les droits de l'homme et la paix a été organisé à la demande du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour donner suite à la résolution 2000/66 de la Commission des droits de l'homme. Les idées et propositions formulées par 30 experts et universitaires internationaux concernant le rôle que peuvent jouer les droits de l'homme pour promouvoir la consolidation d'une culture de la paix ont été présentées au cours d'un forum intergouvernemental organisé lors de la Journée des droits de l'homme en décembre 2000, et transmises à la Commission des droits de l'homme en mars 2001.

33. De concert avec un ensemble d'organismes partenaires, tels que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le Fonds mondial pour la nature et la Fondation des parcs de la paix établie en Afrique du Sud, l'Université pour la paix a participé à l'élaboration d'un projet visant à établir un partenariat mondial pour les parcs de la paix. Des activités de suivi du projet sont actuellement envisagées.

Extension des activités à d'autres régions

34. Le mandat prescrit par l'Assemblée générale des Nations Unies énonce clairement que l'Université pour la paix doit promouvoir l'éducation et la recherche au service de la paix dans toutes les régions du monde. C'est pourquoi l'Université s'efforce actuellement d'étendre la portée de ses activités. La mise au point d'activités d'éducation et de recherche en Afrique constitue une tâche prioritaire et plusieurs projets concrets sont en cours d'élaboration. Compte tenu des capacités limitées en matière d'éducation et de recherche dans nombre de régions d'Afrique, chacun de ces projets devra comporter un élément important de renforcement des capacités. L'Université entend contribuer au renforcement des capacités des pays africains en matière d'éducation, de formation et de recherche dans les domaines critiques de la paix et la sécurité en établissant des partenariats durables avec des universités et des instituts africains. Dans le cadre de la phase préliminaire qui a été mise en train, l'Université recense un certain nombre d'universités africaines de premier plan, de centres de recherche et d'autres instituts de renom en Afrique, qui constitueront le réseau

international de données, en vue de rassembler des données spécialisées et de mobiliser l'attention sur des questions de première importance.

35. Un projet spécial a également été élaboré en vue d'entreprendre des activités d'éducation et de recherche au service de la paix dans les pays d'Asie centrale, région exposée aux menaces à la stabilité et à la paix. Dans l'étape préliminaire, une réunion sur les enseignements tirés du processus de paix menée sous les auspices des Nations Unies au Tadjikistan a été organisée en juin 2001 (voir par. 9), et a rassemblé un groupe d'universitaires, d'experts et de hauts représentants de la région et d'autres régions. Les études et activités ont été conçues et mises en train lors de la phase préliminaire d'élaboration d'un programme d'éducation et de recherche au service de la paix en Asie centrale. Les Gouvernements allemand, danois et finlandais ont contribué à l'organisation de cette réunion.

36. En collaboration avec l'Université Mahidol, l'Université pour la paix a convoqué une réunion consultative en décembre 2000 (voir par. 7). Cette réunion a permis de jeter les bases de la coopération en matière d'éducation et de recherche, et des activités de suivi sont actuellement envisagées. L'Université pour la paix et l'Université de Mahidol ont signé un mémorandum d'accord en vue d'élaborer des programmes de partenariat dans des domaines se rapportant au règlement des conflits et à la consolidation de la paix et en vue de créer un centre commun sur le campus de Mahidol. Comme indiqué au paragraphe 9, une réunion analogue a été organisée à Montevideo en août 2001 et une réunion consultative aura lieu à Maputo à la fin de 2001.

37. À la suite des efforts déployés par l'Université en vue de mobiliser les organismes partenaires et un appui dans la région de l'Asie et du Pacifique, une réunion informelle de haut niveau a été organisée à Bangkok en juin 2001 pour discuter du rôle nouveau de la force militaire à la lumière des changements qui se font jour dans le monde dans les domaines économique, social et écologique, y compris des interventions faisant suite à des catastrophes naturelles. Des responsables militaires de huit pays d'Asie ont assisté à cette réunion. L'Université a conclu un accord avec l'Institut de hautes études militaires de l'Armée royale thaïlandaise en vue d'élaborer des programmes d'éducation et de formation, et de mener des activités de recherche conjointes. Un certain nombre d'activités de suivi ont été conçues et coordonnées avec d'autres activités envisagées lors de la réunion des responsables d'universités tenue en décembre 2000.

38. Suite à une décision du Sénat colombien, l'Université pour la paix a entrepris de lancer une initiative conjointe avec le Gouvernement colombien en vue de créer un centre mondial de recherche et de formation en matière de règlement des conflits. Le centre sera chargé de : i) fournir un appui à l'échelle internationale et des données d'expérience pour la mise au point d'activités d'éducation et de recherche destinées à appuyer la consolidation de la paix et le règlement des conflits en Colombie; ii) offrir un cadre pour la mise en commun des enseignements tirés et l'élaboration de nouvelles orientations en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits; et iii) divulguer les enseignements tirés de l'expérience acquise par la Colombie en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits, et faciliter l'échange actuel de données d'information avec les décideurs, les gouvernements et la société civile d'autres pays en proie à des conflits violents qui se prolongent.

39. L'Université pour la paix a également entrepris de collaborer avec le Forum métropolitain de Sao Paulo afin de divulguer les enseignements tirés de son expérience acquise en matière d'évaluation approfondie et de coordination des politiques gouvernementales pour promouvoir l'adoption d'initiatives et de mesures préventives destinées à lutter contre la violence urbaine. L'Université envisage d'élaborer, en coopération avec des maires et d'autres représentants de la société civile dans les grands centres urbains, un programme d'éducation et de formation portant sur la prévention des conflits, les efforts de médiation et de réconciliation de manière à renforcer la sécurité grâce à une réduction de la violence urbaine et la promotion des droits de l'homme.

VIII. Conclusion

40. L'Université pour la paix peut être progressivement amenée à servir en tant qu'instrument utile à l'appui des objectifs de paix et de sécurité poursuivis par l'ONU. À cet égard, l'Université pourrait jouer un rôle important en tant qu'institution à vocation mondiale se consacrant à l'éducation et à la formation de ceux qui, dans le cadre des dispositions de la Charte des Nations Unies, oeuvreront en faveur de la paix, du progrès et du bien-être de l'humanité.